

COMMUNE DE LADINHAC
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 MAI 2023

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Jeudi 11 Mai 2023 à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 4 Mai 2023.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Roland MAFFRE, André MAYADE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Absents : Hervé DELPUECH et Yannick LAFON

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 30 Mars 2023 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Intervention CEN Auvergne : projet MobBiodiv et ORE :

Christophe GREZE est en visio-conférence afin de présenter les différentes actions menées sur la commune, notamment les inventaires forestiers.

M. GREZE présente ensuite le dispositif d'ORE (Obligations Réelles Environnementales), déjà évoqué lors d'un précédent conseil municipal.

Pour rappel, les obligations réelles environnementales (ORE) sont un dispositif foncier de protection de l'environnement. Ce dispositif permet à tout propriétaire d'un bien immobilier de mettre en place, s'il le souhaite, une protection environnementale attachée à ce bien. Cette protection volontaire vise à mettre en place des actions en faveur de la biodiversité, ses éléments et ses fonctions. Cette protection passe par la signature d'un contrat entre au moins 2 parties et requiert des conditions de forme comme un contenu minimal. Sa signature produit plusieurs effets. Les ORE peuvent être utilisées pour mettre en œuvre des mesures de compensation. Le contrat ORE s'articule avec d'autres engagements contractuels.

Après divers échanges avec M. GREZE, M. le maire propose au Conseil d'engager la commune, afin de préserver les espaces pour l'avenir, via la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans. Cet engagement ORE concerne les parcelles C 30 – C 31 située au Bois de la Rhode, C 760 située Les Perrières, C 315 - C 320 situées Le Commun d'une surface de 15 hectares environ.

Ces parcelles sur la commune pour une surface de 15 hectares.

POUR : Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, et Marie-Ange SOUQUIERES

ABSTENTION : Roland MAFFRE et Monique CANTAREL

CONTRE : Bruno GARROUSTE et André MAYADE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, accepte la signature d'un bail emphytéotique ORE d'une durée de 99 ans avec le CEN Auvergne sur les parcelles boisées C 30 – C 31 située au Bois de la Rhode, C 760 située Les Perrières, C 315 - C 320 situées Le Commun

III : Investissements : travaux de voirie - Équipements numériques :

➤ **Travaux de voirie :**

M. le Maire informe le Conseil que, suite à la consultation pour les travaux sur la voirie communale des Cazottes, trois entreprises ont remis une offre :

- SAS SOULENQ : devis d'un montant de 52 508.40€ HT
- EUROVIA : devis d'un montant de 72 298.60€ HT (82 931.60€ HT avec options)
- COLAS : devis d'un montant de 99 302.60€ HT

Selon le règlement de la consultation, les critères retenus pour le jugement des offres sont :

- ✓ Valeur technique : 4/10
- ✓ Prix des prestations : 4/10
- ✓ Délai d'exécution : 2/10

M. le Maire propose donc au Conseil de retenir l'offre de la SAS SOULENQ pour un montant de 52 508.40€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de la société SAS Soulenq pour un montant de 52 508.40€ HT, ainsi que le rattachement à cette délibération les éventuels travaux supplémentaires.

➤ **Équipements numériques :**

M. le Maire expose au Conseil un devis des sociétés Pob Run et Voganet pour les équipements numériques suivants :

- Vidéoprojecteur laser pour la salle des Fêtes : 2449.00€ HT
- Système de visioconférence pour la salle du conseil municipal : 2714.80€

- Raccordement à Internet du commerce multiservices ainsi que l'installation de deux antennes Wifi public : 1650.00€ HT

M. le Maire informe le Conseil qu'une subvention au titre de la DETR à hauteur de 30% a été accordée sur le montant total soit 2 044 €.

M. le Maire propose au Conseil de demander une subvention au titre de la DSIL à hauteur de 25% sur le montant total, soit 1703 €.

M. le Maire propose au Conseil de demander une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire à hauteur de 25% sur le montant total soit 1 703 €.

Dans l'attente de l'éventuelle attribution des subventions au titre de la DSIL et du Fonds Cantal Solidaire, M. le Maire propose au Conseil de valider ces devis lors d'un prochain Conseil municipal.

IV : Amende de police 2023 :

M. le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental concernant l'appel à projets « Programme d'Amendes de Police 2023 ». Les travaux visant à améliorer la sécurité routière sur la voirie communale peuvent être subventionnés par un prélèvement sur le produit annuel des amendes de police en matière de circulation routière. Seuls les projets suivants pourront faire l'objet d'une demande de subvention :

- Etude et mise en œuvre de plans de circulation
- Création de parcs de stationnement
- Installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale
- Aménagement de carrefours
- Différenciation du trafic
- Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière (murs de soutènement, consolidation de ponts...)

M. le Maire propose (comme évoqué lors d'un précédent Conseil) la mise en place de poteaux auto-relevables au niveau du virage situé après l'entreprise QUIERS en allant vers la place. En effet, il a été constaté que les véhicules débordent sur le trottoir, qui, à long terme, risque de se dégrader.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer une demande de subvention concernant l'appel à projets « Programme d'Amendes de Police 2023 ».

V : Logements communaux : Adresse logements- Loyer :

Concernant le logement T4-1, occupé par Marine l'Hostis et Sacha Aucant, M. le maire propose au Conseil la gratuité du loyer sur la période du 8 Avril 2023 au 19 Avril 2023 en raison des travaux réalisés et l'absence de fonctionnement optimal de la chaudière sur cette période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la gratuité du loyer du logement T4-1 pour la période du 8 Avril 2023 au 19 Avril 2023.

Concernant le logement T4-2, M. le Maire informe le Conseil que 4 dossiers de candidatures sont arrivés en mairie.

Après étude des différents dossiers, le Conseil décide de ne retenir aucune des candidatures pour le motif que les différentes situations financières ne sont pas compatibles avec la location (CDD).

VI : personnel communal : Temps de travail- Création de poste suite à avancement de grade- Création d'un emploi non-permanent :

➤ **Création de poste suite à avancement de grade :**

M. le Maire propose au Conseil la création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} Septembre 2023, suite à l'avancement de grade d'un agent communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe au 1^{er} Septembre 2023.

➤ **Création d'un emploi non-permanent :**

Le contrat de Cécile MALPEL se terminant le 4 Juin 2023, M. le Maire propose au Conseil de créer un emploi non permanent jusqu'au 23 Juin 2023. Durant les dernières semaines de classe, la cantine sera assurée par les gérants du multiservices.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la création d'un emploi non permanent jusqu'au 23 Juin 2023.

VII : RPQS 2022 : Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable et l'assainissement collectif :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable, ainsi que celui sur l'assainissement collectif.

Pour information, ce rapport est consultable sur le site <https://www.eaufrance.fr>

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ M. le Maire expose au Conseil un devis de l'entreprise LAPIERRE TP pour un montant de 3080 € HT, concernant le déplacement du raccordement AEP des parcelles D 572 et D 842.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise LAPIERRE TP pour un montant de 3080.00€ HT.

- ✓ M. le Maire expose au Conseil un devis de l'entreprise BOUVIER Extincteurs pour un montant de 482.00€ HT, concernant l'équipement du commerce multiservices.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise BOUVIER Extincteurs pour un montant de 482.00€ HT.

- ✓ Décision modificative suite à un déséquilibre des opérations d'ordre du budget AEP :

Compte 777/042 +108.00€

Compte 6378 +108.00€

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à minuit.

AGENDA :

- ✓ **Samedi 27 mai 2023 à 9h00 : Tirage aux sorts jurés d'assises à Arpajon-sur-Cère**
- ✓ **Samedi 27 Mai 2023 : Fête de la nature**
- ✓ **Samedi 10 Juin 2023 : Inauguration du sentier de découverte**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 22 juin 2023

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.